



VOTRE SYNDICAT CHEZ AXA



XL Insurance XL Risk Consulting

Réorganisation – Plan de départs volontaires-CRV

Le comité central d'entreprise d'XLCS SE s'est réuni le 18 mars dernier. Au cours de cette séance, la Direction a répondu à une partie des questions que vos élus **CFE-CGC** leur avaient posées. Voici une synthèse des points qui nous paraissent les plus importants :

Fiscalité des indemnités : La direction nous a certifié en séance que les indemnités de départ perçues dans le cadre du plan seraient soumises à la même fiscalité que celles d'un Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE). Cela signifie que ces indemnités bénéficieraient d'une large exonération fiscale et de charges sociales, mais nous attendons cependant de la Direction les règles et seuils exacts de ces exonérations.

Le collaborateur ayant opté pour un congé de reclassement prévu par le plan de départ, restera salarié de l'entreprise tout au long de ce congé. Cela lui permettra de conserver la couverture santé/prévoyance et de continuer à bénéficier de l'intéressement/participation.

En ce qui concerne les salariés qui rechercheront un poste en interne, la Direction nous a précisé que ces derniers bénéficieraient du soutien de la Direction des ressources humaines et de l'espace information conseil (EIC). La Direction nous rappelle également que tous les postes ouverts en interne sont publiés sur YES JOBBOARD. Les élus **CFE-CGC** alertent la Direction sur les moyens qui seront donnés à nos collègues des ressources humaines pour gérer un nombre potentiellement important de demandes de la part des salariés.

Par ailleurs, les élus **CFE-CGC** demandent à la Direction d'organiser rapidement une communication pour informer tous les salariés sur le moyen d'accéder à YES JOBBOARD. En ce qui concerne les postes créés dans le cadre de la nouvelle organisation, la Direction a précisé qu'ils ne seront ouverts et disponibles dans YES JOBBOARD qu'à l'issue des procédures d'informations/consultations, après que les représentants du personnel auront rendu un avis et que la DIRECCTE aura validé le plan.

La validation des catégories professionnelles lors des concertations permettrait à 676 salariés sur 901 de pouvoir se positionner sur les 182 postes éligibles au plan de départ volontaire. La proportion de postes cadres supprimés est de 79% (144 postes) et 21% de non-cadres (38 postes).

Vos élus **CFE-CGC** ont demandé des éclaircissements à la Direction sur le sujet des postes modifiés. Quand les salariés seront-ils informés de la teneur des modifications de leur poste ? En effet, un salarié qui refuserait les modifications de son poste pourrait demander à entrer dans le plan, et pour des raisons d'équité de traitement, il doit pouvoir le faire au même moment que le salarié qui sait déjà que son poste est supprimé.

Par ailleurs, vos élus **CFE-CGC** ont interpellé la Direction à propos des personnes dont le poste est modifié ou supprimé et qui ont moins de 2 ans d'ancienneté (et donc ne peuvent bénéficier des mesures du plan), mais qui n'en sont pas moins salariés d'XLCS SE.

EIC (Espace Information Conseil) : Suite à notre demande, l'EIC a été mis en place en début de semaine. Vous êtes nombreux à nous avoir dit avoir pris contact avec eux et à avoir pris rendez-vous. N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions sur les prestations offertes par l'EIC.

Concertations : Dès la première réunion de concertation, vos élus **CFE-CGC**, ont beaucoup insisté sur des mesures supplémentaires qui cibleraient la population des seniors afin de favoriser les départs à la retraite de ceux qui le souhaitent. De plus vos élus **CFE-CGC** ont demandé l'ouverture de négociations sur les dispositifs **Transition Activité Retraite** et le **mécénat de compétence (signé au niveau du Groupe)**. Ce dernier est un dispositif qui consiste à mettre à disposition d'associations d'utilité publique des collaborateurs pour réaliser des actions d'intérêt général mobilisant leurs compétences.

Expertise

Nous vous rappelons que vos élus ont missionné un cabinet d'expertise sur le plan et ses mesures, ainsi que sur l'organisation et sur les conditions de travail au sujet desquelles vous avez pu ou pourrez être invités à des entretiens collectifs ou individuels. Ces entretiens sont confidentiels et l'anonymat des participants est respecté.

Vos élus **CFE-CGC** vous encouragent à profiter de ces entretiens pour vous exprimer et éclairer les experts, et donc vos élus, sur les inquiétudes que peut susciter cette réorganisation.

CRV

Lors des dernières négociations salaires, vos élus **CFE-CGC** ont demandé à la Direction d'agir positivement sur les taux de retour des CRV. Nous serons attentifs à ce que cet engagement de la Direction soit à la hauteur de l'engagement continu des salariés, dans un contexte de transformation de leur environnement l'année dernière et de réorganisation de l'entreprise avec les impacts que l'on connaît aujourd'hui.

